

## LE CERCLE DE LA CHANCE

**Vous reconnaissez-vous dans le cercle ?**

**Alors contactez-nous vite au 04 72 13 24 64 !**



**Vous avez gagné une  
séance de massage  
au Spa**

WELLNESS BEAUTY

98 rue Duguesclin, Lyon 6ème

www.wellnessbeauty.fr

Choisissez parmi :

- **Ponklai**  
(massage thaï à l'huile relaxante)
- **Australien**  
(stretching musculaire en profondeur)
- **Californien**  
(massage relaxant par excellence)
- **Wellness Beauty**  
(un concentré de vitalité et de relaxation)

Ce sont ses amis qui l'avaient découverte dans notre dernier numéro et lui ont dit : « regarde c'est toi dans le cercle de la chance », raconte Anaïs Martin (20 ans) quand elle récupère son lot, un abonnement au club de gym Le Jean Jaurès. « Ca tombe bien. Faire du sport était dans mes résolutions pour 2008, car j'avais trop mangé pendant les fêtes », sourit cette étudiante en 3ème année à l'école de commerce Wesford (Lyon 3ème). Félicitations et bon sport !

## Lyon chez moi

Édité par Lyon chez moi SARL

• 47 rue Maurice Flandin • 69003 Lyon • **TÉL :** 04 72 13 24 64

• **FAX :** 04 72 34 59 50

• **E-MAIL :** contact@lyonchezmoi.fr • **SITE :** www.lyonchezmoi.fr

**Régie publicitaire :** regie@lyonchezmoi.fr

**Tirage :** 30 000 exemplaires

**Directeur de la publication :** Michael Augustin 06 28 06 86 21

**Collaborateurs :** Dalya Daoud, Aurélie Marois, Jérôme Pagalou, Nicolas Bideau, Anne Claire Genthialon, Sandrine Pettiti & Marie-Claude Pignataro

**Maquette :** Goldwine Meilleure

**Imprimeur :** IPS, Reyrieux (01)

**Distributeur :** MEDIA FRANCE, Lyon (69)

**Dépôt légal :** Mois en cours

Journal gratuit, ne peut être vendu. Ne pas jeter sur la voie publique.

Toute reproduction, même partielle, d'articles ou de photos parus dans Lyon chez moi est strictement interdite, sauf autorisation expresse, écrite et préalable du Directeur de Publication.

## ► que justice soit faite

### Un coiffeur bouclé pour 30 ans

Jugé devant la cour d'assises du Rhône, Olivier Paris, 35 ans, a été reconnu coupable d'assassinat le 15 février dernier, et condamné à trente ans de réclusion. En octobre 2003, ce coiffeur à domicile avait étranglé Vanessa, 30 ans, avec une sangle. Puis il avait mis le feu dans l'appartement de la jeune femme situé à Chassieu pour camoufler le crime. Selon l'avocat des parties civiles, l'accusé n'a pas supporté que la victime le rabaisse. Véronique Escolano, avocate générale durant ce procès, a confié n'avoir jamais vu « une personnalité aussi complexe ». Mais à l'issue de cinq jours d'audiences très intenses, cette histoire laisse le sentiment d'une énigme pas vraiment résolue. Pourquoi avoir tué Vanessa, une ancienne camarade de collège, perdue de vue depuis l'époque de l'adolescence ? Pendant l'instruction et jusque devant les jurés, le jeune homme jure que la mort de cette belle femme blonde dans son appartement de Chassieu, le 16 octobre 2003, est le résultat d'« un accident ». Tous les deux se sont connus alors qu'ils étaient dans des collèges différents de la région lyonnaise. Ils n'ont pas gardé contact. Jusqu'à une rencontre fortuite, dans un supermarché en 2003, à la suite de quoi, Olivier affirme avoir eu une aventure avec Vanessa. Mais personne, parmi les amis les plus proches de la victime, n'a entendu parlé de leur rencontre, pas plus que de cette liaison éphémère. L'accusé persiste toutefois, et affirme s'être rendu cet après-midi d'octobre chez la jeune femme pour lui délivrer quelques conseils de coiffure. Mariée à un commercial souvent absent, Vanessa lui aurait fait des avances. C'est ce que le jeune coiffeur raconte. Il dit aussi avoir refusé, prétextant une nouvelle et heureuse vie de couple. Une dispute aurait éclaté, et dégénéré. Il étrangle alors Vanessa avec une sangle qu'il avait dans sa poche, pour la faire taire. Puis il met le feu dans l'appartement afin de faire disparaître les empreintes. « Un accident », selon lui, ce dont les enquêteurs semblent douter. Plusieurs éléments font très vite peser sur lui le soupçon de la préméditation, retenue dans la condamnation. Un mois avant le drame, Olivier Paris avait en effet emprunté à la bibliothèque un ouvrage de criminologie, donnant au détail près, les méthodes de strangulation et d'incendie, employées chez Vanessa.

Dalya Daoud



**Découvrez dans notre prochain numéro :**

- Vaise : son histoire et son avenir
- Des galeries souterraines de la Croix-Rousse
- Comment devenir barman

... Et plein d'autres choses encore !

Sortie : 3 avril...